

La réforme des retraites

Par Alexandre VOR

« Les mots pour le dire...politiquement toujours très incorrects. »

I. LA RETRAITE ? MAIS POUR QUI ?

J'en ai entendu parler toute ma vie. Maintenant j'y suis. Il s'agit bien entendu d'une escroquerie, cela bien entendu je l'avais compris depuis longtemps : après avoir cotisé des sommes astronomiques pendant des dizaines d'années et parfois des trimestres en double, qui ne sont pas pris en compte, il ne reste que peau de chagrin. Le système par répartition se nourrit bien à l'opacité qui permet à ceux qui en gère les innombrables officines d'en profiter bien avant l'âge sous les formes habituelles des gestionnaires en tous genres : résidences d'été, voyages, frais de bouche, oh quel vilain mot inventé par Chirac, obscène. Le même qui touchait, paix à son âme, 34 000 euros de retraite par mois sur les cotisations des français, indemnités de déplacement, frais de représentation, fastueux train de vie, etc.

Cela est-il le comportement d'un homme d'Etat ? Ou d'un voyou ?

De Gaulle, duquel il se réclamait mais dont il avait oublié la probité, payait son café. C'est à cause de gens comme Chirac et compagnie, la multinationale des parasites d'Etat, que notre société a rapidement dégénéré depuis l'avènement de son aller égo, Giscard d'Estaing s'il-vous-plaît, grand amateur de cassettes de diamants qui ne valent rien bien sûr, de jeunes et belles femmes mais aussi de grandes chasses exotiques avec son cousin Bokassa 1^{er}, lequel adorait les petits garçons rôtis au four. Certains prétendent que Giscard détournait pudiquement les yeux tandis que d'autres affirment qu'il éclatait de rire de temps en temps...par politesse pour ne pas offenser son puissant ami. Ce n'est pas de la médisance, c'est de l'Histoire. Il suffit de vérifier.

Des individus malfaisants à la tête de l'Etat.

Le fait n'est pas nouveau, donc.

Deux proches de Macron, ce tyranneau de pacotille, qui met le peuple dans la rue depuis plus d'un an et va au théâtre avec Madame et deux-cents flics pour le protéger. Ceausescu où es-tu ?

« Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites, démissionne.

Mis en cause après la révélation de plusieurs omissions dans sa déclaration d'intérêts, M. Delevoye a décidé de partir « de sa propre initiative », selon l'Elysée.

Par Cédric Pietralunga et Raphaëlle Besse Desmoulières Publié le 16 décembre 2019 à 14h50. La situation était devenue intenable. Mis sous pression après la révélation de nouvelles omissions dans sa déclaration d'intérêts, le haut-commissaire chargé de la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a finalement décidé de jeter l'éponge. Selon nos informations, l'ancien médiateur de la République a présenté sa démission, lundi 16 décembre, a-t-on appris auprès de différentes sources au sein de l'exécutif.

Jean-Paul Delevoye reconnaît finalement 13 mandats sur sa déclaration d'intérêts, avec des salaires révisés à la hausse

L'ex-chiraquien était, depuis un peu plus d'une semaine, au cœur d'une controverse qu'il a lui-même provoquée en omettant de mentionner plusieurs mandats dans sa déclaration d'intérêts à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et, surtout, en continuant d'occuper des fonctions rémunérées après son entrée au gouvernement. Un cumul interdit par l'article 23 de la Constitution. »

Richard Ferrand et l'argent.

Les attaques « ad hominem » sont nécessaires : les voyous doivent être désignés nommément, jugés et condamnés. La voyoucratie des « élites » doit être inlassablement combattue. L'utilisation des deniers publics et le train de vie de ces roitelets doivent être mis sur la table tous les jours. Tous les jours. Que mangent-ils ? Avec quel argent ?

Cherchons inlassablement s'il n'y pas quelque histoire d'argent cachée derrière leurs mandats non rémunérés mais accompagnés de remboursement de frais imaginaires, de moyens de transport gratuits (avec chauffeur bien sûr), de bons dîners voire de quelques petits voyages ici où là, au titre de frais de représentation. Quelques invitations aussi par quelque potentat international qui rendra la pareille, voyager est toujours instructif. Bref pas de salaire mais des avantages à gogo. Lorsqu'on dispose de treize mandats, non rémunérés, comme Delevoye c'est Byzance. On ne compte plus, les langoustes de De Rugy, à côté, c'est de la pâtée de chats.

Richard Ferrand, principal artisan de la réforme des retraites avec son compère Delevoye président de l'Assemblée Nationale, grand commis de l'Etat macronien, et voyou de première classe, a été mis en examen pour prise illégale d'intérêts dans l'affaire dite des Mutuelles de Bretagne, ces grosses machines qui broient l'humain. Déjà on peut se demander comment on devient président des mutuelles de ceci ou de cela. Qui paye ? Cela sert à quoi ? Quels sont les salaires ou avantages divers liés à cette fonction ou à celles qui y sont liées : secrétaires, chauffeurs, portiers, collaborateurs, conseillers, que sais-je ? Au fait y-a-t-il des comptes ?

« Richard Ferrand est soupçonné de prise illégale d'intérêts, après que les Mutuelles de Bretagne, organisme qu'il dirigeait à l'époque, ont décidé en 2011 de louer des locaux commerciaux appartenant à sa compagnie. A-t-il tiré des bénéfices personnels de cette opération? »

La question « a-t-il tiré des bénéfices personnels de cette opération ? » est subsidiaire. Le problème est qu'il est bien utile d'avoir dans son entourage quelqu'un de bien placé pour réaliser ses petites affaires ou promouvoir ses proches. Comme le paltoquet Sarkozy qui souhaitait vivement placer son fils Jean de vingt-trois ans, sans diplôme, sans qualification, à la tête de La Défense. Notons que Richard Ferrand a également embauché son fils de vingt-trois ans comme attaché parlementaire.

Népotisme le plus abject. Bien entendu ce sont les français qui payent.

Pour ceux qui sont curieux d'en savoir plus sur le personnage « mutualiste » suivre le lien. Richard Ferrand c'est du haut de gamme !

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/05/31/l-affaire-richard-ferrand-en-cinq-questions_5136649_4355770.html

L'anecdote n'est pas inutile car elle souligne que derrière le phénomène des retraites se cache un monde d'intérêts privés aux appétits insatiables. Et que c'est une donnée qu'il faut bien avoir à l'esprit si l'on veut comprendre les méandres organisationnels de notre système de retraite et l'argumentaire malhonnête déployés par ceux qui y ont intérêts.

La thématique des retraites est entachée de fausses problématiques.

- 1) La durée de la vie augmentant, il faut augmenter la **durée des cotisations** pour maintenir l'équilibre des comptes.
- 2) L'institution d'un **système de points**.
- 3) Il y aura des amendements relatifs à la **pénibilité** de certains emplois.
- 4) **Le système par répartition.**

Et le gouvernement Macron a réussi à imposer le débat sur ces critères-là alors que le fond du problème est tout ailleurs.

1) **Que signifie la durée des cotisations ?**

« Pour bénéficier d'une pension à taux plein, les actifs doivent justifier d'un certain nombre de trimestres de cotisation à la retraite qui varie selon leur classe d'âge. Si cette condition n'est pas remplie, la retraite est minorée. »

Quelle vie professionnelle n'est pas impactée par un événement propre à diminuer le nombre de trimestres cotisés ? Ce qui signifie en clair que la retraite à taux plein sera toujours minorée.

Mais quel est ce taux annoncé comme « plein » ? S'agit-il de la continuation à 100 % du salaire perçu avant la retraite ?

« Vous pouvez bénéficier d'une pension de retraite de base à taux plein, versée par le régime général de la Sécurité sociale, sous conditions. Ce taux plein, fixé à 50 % de votre salaire annuel moyen, vous permet de ne pas subir de décote (vous n'aurez pas de minoration du montant). Pour cela, vous devez remplir une condition d'âge ou de durée d'assurance retraite (trimestres), qui varie selon votre année de naissance. À défaut, des dispositions dérogatoires ouvrent également droit au taux plein. »

Pour parler clairement, votre retraite, dans tous les cas, va subir une minoration quelconque due à un aléa de la vie que le législateur ne manquera pas de vous « reprocher », Il s'appliquera donc sur votre pension un taux de dégrèvement sur la base des 50 % qui est le taux plein.

Au final vous toucherez 30, 40 %, quelque chose comme ça, du salaire annuel moyen, avant déduction des divers impôts et taxes qui s'appliquent aux pensions de retraite.

« La retraite fait l'objet d'une fiscalité particulière. En pratique, les revenus bruts de la retraite (essentiellement constitués de la pension) sont moins taxés que les revenus du travail. S'ils acquittent à peu près le même impôt sur le revenu, ils font l'objet d'une Contribution sociale généralisée (CSG) plus basse, et de pas - ou très peu - de charges sociales. Le point sur ces impositions et sur comment ils affectent vos revenus nets de la retraite. »

C'est peu de parler d'escroquerie, d'imposture. Lequel programme est soigneusement emballé dans le système dit par répartition qui, cela va de soi, est présenté au bon peuple comme celui de la justice sociale, alors qu'il n'est qu'un habillage destiné à flouter les intentions de ceux qui président à l'administration de la Cité.

2) Le système de points

En rajoute une couche. Déjà qu'il est bien difficile de s'y retrouver, voir précédemment, un système de points comme un système de bons points ou de mauvais points, comme à l'école primaire, avec une image pour dix bons points, viendra ajouter un peu de saveur aux débats qui jalonnent toute la vie professionnelle.

Café du commerce :

« - Et toi, tu as combien de points ?

- Ben, à l'heure d'aujourd'hui j'en ai 194 mais j'ai été pénalisé l'année dernière, à cause de la grossesse avortée de mon LGBT.

- Pschitt, encore une discrimination. Pour moi ça tient la route, j'en ai 208, mais faut dire que j'ai pris mes précautions en divorçant bobonne il y 2 ans : pas assez rentable en termes de prestations sociales. »

Nous en sommes là !

Mais quand même une question : ceux qui n'ont pas la durée de cotisation requise, qui n'ont pas le nombre de points, qui n'ont pas la vignette bleue, rouge, ou blanche, qui ne sont pas estampillés « bons français », aptes à une pension de retraite de 30 % de leur précédent salaire, ceux qui n'ont pas cette chance que deviennent-ils ?

Ils crèvent de faim ?

On les expédie au Maroc ?

On espère une prochaine canicule pour que quelques milliers de vieillards disparaissent et arrêtent de nous faire chier ?

On les expédie à l'Allemagne qui leur trouvera sûrement un débouché économique ? Par exemple de la farine pour le bétail ?

On les jette dans le ruisseau ?

On les met sur orbite ?

On aimerait bien que les politiques aillent au bout de leur raisonnement. Et après la durée des cotisations, après le système à points il y a quoi ? Des frites ?

3) La notion de pénibilité.

Maçon, lève-toi à 65 ans et va remplacer les tuiles sur le toit après la tempête. Et si tu glisses, tu tombes et te brises le cou, tu feras ainsi œuvre sociale en économisant l'argent des contribuables, les dispensant de te verser une retraite. Ainsi les Ferrand, De Rugy, Macron et compagnie pourront s'empiffrer un peu plus de langoustes et de caviar après avoir présenté leurs sincères condoléances à ta famille.

Boulangier, qui dès deux heures du matin, et trois fois par jour, laboure la pâte des heures durant avec ses mains noueuses atteinte de polyarthrite rhumatoïde depuis qu'il a 55 ans. 10 ans déjà, comme le temps passe vite. Mais c'est sa responsabilité surtout, ne faisait-il pas les mêmes gestes depuis l'âge de 16 ans ? En précisant toutefois que toutes ces années d'apprentissage sont hors du calcul de la retraite.

Infirmière vaillante ayant fait de la misère des hommes, du sang, des larmes et leurs déjections, souvent purulentes, sont univers. La voilà frêle et vaillante, comme après sa retraite à soixante-deux ans bien sonnés, courant de-ci, de-là, cahin-caha, dans les couloirs surpeuplés d'un hôpital en déshérence, ne sachant même plus que faire car son esprit parfois s'égaré, un peu comme celui de ses patients dont elle ne tardera pas à rejoindre le troupeau de ceux qui ne parviendront jamais à la retraite. Bien fait pour eux.

Aide-soignante qui manutentionne, c'est bien le mot et non mobilise qui est un terme très édulcoré qui ne raconte pas la réalité, des corps inertes, obèses, souillés. Lever, fauteuil han, pauvre dos, coucher, debout, toilette, couche, zut plus de gants pour se protéger les mains, fauteuil, han, et quand l'ascenseur est en panne on « monte » les vieillards usés dans l'escalier étroit, emballés dans un drap pour que ce soit plus aisé. Et parfois on se repose parce que l'on n'en peut plus et on pose le paquet dans l'escalier. Délicatement. A quel âge commence-t-elle à se fatiguer ?

Secrétaire rivée à son écran, avec le patron au-dessus de l'épaule, sous anxiolytiques et antidépresseurs, qui ne trouve même plus le temps d'aller voir son psychologue avec les grèves des cheminots qui réclament de meilleures retraites...

Policiers qui se suicident ?

Agriculteurs qui se suicident ?

Enseignants qui se reconvertissent dans l'agriculture biologique ?

Taxis, avec le dos cassé après vingt ans d'exercice ?

Existe-t-il des activités professionnelles qui ne soient point pénibles ? Ceux qui inventent la notion de pénibilité au travail sont des gens qui n'ont jamais travaillé de leur vie. Les politiques ne travaillent pas : ils commencent la journée à 10H00 avec café-crème et croissants à la première réunion de la journée et la termine le soir avec un cocktail offert pas machin chouette avant d'aller à l'opéra, il paraît que le président y sera.

Cette notion de pénibilité sert uniquement à calmer les revendications de groupes dont le pouvoir de nuisance est élevé : la C.G.T. qui ne représente plus rien mais s'est attachée quelques corporatismes puissants et nuisibles, les cheminots, les transports. Alors comme à l'accoutumée on dit : tout le monde au même niveau, un système unique. Avec cependant quelques aménagements liés à tel ou tel critère, tel la pénibilité, ou d'autres qui ne sont que l'habillage de prébendes distribuées à des groupes malfaisants pour acheter la paix sociale.

Voilà notre démocratie, encore une fois !

Qui peut croire aujourd'hui, que, malgré l'allongement de la durée de la vie, autre affirmation à examiner de plus près, il soit possible de maintenir une activité professionnelle soutenue après 60 ans ?

Que ceux qui parlent de pénibilité viennent sur le devant de la scène prétendre que telle ou telle activité professionnelle n'est pas pénible après 60 ans. Déjà arriver à 60 ans sans avoir été malade est une chance. Alors travailler à 60 ans avec la même énergie qu'à quarante est un mythe.

Seuls les membres du gouvernement et ceux qui promulgueront des lois indignes prétendent que la vie commence à soixante ans. Et qu'on pourra bientôt travailler jusqu'à soixante-cinq.

Vous croyez qu'on est en forme à soixante ans ? A l'URSSAF peut-être, ou aux impôts. Ou encore dans un ministère. Oui c'est possible...

4) Le système par répartition.

Consacre l'inanité du mode de fonctionnement actuel. Censé favoriser un lien générationnel et social (les actifs payent pour les retraités), pour une société plus juste, en fait c'est exactement l'inverse qui se produit : ceux qui travaillent payent le prix fort des cotisations sociales au bénéfice des inactifs, nous reparlerons des immigrés, ne doutant pas que les temps futurs ne leur apporteront pas une retraite décente, ce à quoi ils pourraient prétendre après tant d'années de cotisation, mais une peau de chagrin qui s'amenuise d'années en années. Ce système par répartition sert aussi d'alibi pour l'argument qui consiste à dire : du fait de l'allongement de la durée de la vie, il y a de moins en moins d'actifs et de plus en plus de retraités. Il faut donc réduire la charge des retraites en faisant payer plus ceux qui travaillent et donner moins à ceux qui ne travaillent plus. Et le tour est joué ! Sauf que ce raisonnement participe grandement à la paupérisation de la société qui se mesure à l'augmentation d'années en années depuis que ces économistes de talents président aux destinées de notre pays.

Transposons ce raisonnement aux autres devoirs de l'Etat.

S'agissant de la Défense Nationale peut-on dire ? Il y a de moins en moins de vente d'armes donc il faut réduire le budget de la Défense.

L'Education nationale ? Il y a de moins en moins de diplômés hautement qualifiés (du fait justement de la paupérisation de la société dans son ensemble), donc il faut réduire le budget de l'Education Nationale !

Les hôpitaux ? Il y a de plus en plus de malades (du fait justement de l'allongement de la durée de la vie) mais comme cela coûte, donc, de plus en plus cher, il n'y a qu'à fermer des établissements, réduire les séjours à l'hôpital à minima, quand on ne vous met pas dehors à la plus légère accalmie de la maladie, et rouler le carrosse, on fera de substantielles économies...au détriment de la santé. On verra bien que, sous peu, ce fameux allongement de la durée de la vie va inverser sa courbe !

C'est exactement la politique de tous les gouvernements Droite et Gauche confondues depuis Giscard. Il invoquait le choc pétrolier pour annoncer une qualité de vie à la baisse. Car il n'y a aucun doute, et personne ne le conteste, la qualité de la vie était bien meilleure dans les années 1970 qu'aujourd'hui. Un peu plus tard Jacques DELORS, mais oui, plantera des cerisiers et sollicitera du peuple cinq années de patience (c'est-à-dire à peu près le temps de se maintenir dans la sphère du pouvoir) avant d'en récolter des fruits. Jospin, lui, nous promettait des sueurs froides. Nous les aurions eues avec en prime une nette augmentation des ulcères à l'estomac.

II. DES DERIVES A GOGOS

1) Les politicards

Des exemples de retraite qui ne sont plus des retraites mais des détournements de fonds publics.

« Le politique bénéficiant de la plus importante retraite est *Jacques Chirac*, avec une retraite de **31 000 euros bruts mensuels** en 2011. Vient ensuite *Valéry Giscard d'Estaing* avec une retraite de **30 000 euros bruts mensuels**.

L'ancien ministre *Michel Charasse* arrive à la 3ème position du classement des plus grosses retraites de politique, avec une retraite de **23 000 euros bruts mensuels**. L'ancien président de la Commission européenne *Jacques Delors* se positionne à la 4ème place de ce classement avec une retraite de **14 000 euros bruts mensuels**.

En 2011, *Pierre Mauroy* touchait une retraite de **11 200 euros bruts mensuels**. L'ancien ministre *Michel Rocard* touchait quant à lui une retraite de **11 000 euros bruts mensuels**.

Alain Juppé touchait quant à lui **11 700 euros de retraite** avant de devenir ministre des Affaires étrangères de Nicolas Sarkozy. *Laurent Fabius* touchait une retraite de **12 930 euros nets mensuels** en 2011, et *Jack Lang* touchait une retraite de **12 800 euros** cette année-là.

Source: *linternaute.com*

Publié par Rédaction le 3/09/13 »

Croyons-nous que ces gens-là aient besoin de telles retraites qui ne font que s'ajouter à d'autres revenus très importants, à des patrimoines qu'eux seuls connaissent et à des avantages en nature somptuaires comme le logement de Chirac, un hôtel particulier en plein Paris, prêté gracieusement pas ses amis libanais ? En échange de rien bien sûr...

Est-ce la vocation de la Retraite de verser de telles sommes astronomiques à des nantis ou bien il y –il véritablement un détournement du bien commun ?

Croyons-nous que les français soient d'accord avec ce système où ceux qui en bénéficient sont, comme par hasard, les décideurs et les gestionnaires ?

Ne s'agit-il pas là de la plus vile corruption ? Comment ces mêmes personnes peuvent-elles porter des jugements sur le reste du monde y compris sur des sujets comme les droits de l'homme ? La Justice ? La justice sociale ? Les mœurs ? Comment font-ils ? Ils ont bien un sacré culot ! Poutine avait bien fait de remettre d'aplomb, et sévèrement, le paltoquet Sarkozy, acoquiné à Khadafi, et qui prétendait lui faire la morale. On dit même qu'il l'a giflé.

Il est bien là le problème des retraites et pas dans l'allongement de la durée de la vie. Il est bien là le problème de la France, notre cher et beau pays, tombé dans les griffes de gredins au service de leur portefeuille et surtout pas des français.

2) Les entreprises dont l'Etat est actionnaire.

Un seul exemple pour illustrer la problématique. **Renault**. Le premier actionnaire de Renault est l'État (19,74 %).

Ce qui signifie quoi ? Que l'Etat dispose des deniers publics (collectés par l'impôt) pour entrer au capital de Renault. Il est normal, qu'au même titre que n'importe quel actionnaire d'ailleurs, il exerce un droit de surveillance, de contrôle et de vote sur les activités du groupe au sens le plus large.

Comment l'Etat peut-il cautionner, par son apport même au capital social d'une entreprise, des salaires et pensions exorbitants de certains cadres ?

[Le salaire de Carlos Ghosn](#)

Carlos Ghosn aurait reçu 15,6 millions d'euros en 2015 selon de cabinet Proxinvest.

[La retraite de Carlos Ghosn](#)

« Selon le cabinet de conseil aux actionnaires Proxinvest, Carlos Ghosn pourrait ainsi toucher 765 000€ par an... à vie. »

Qui paye ? Renault donc l'Etat à concurrence de 20 %, c'est-à-dire l'impôt.

Que conclure d'autre qu'il y a, là encore, une bien mauvaise ... et partielle, utilisation de l'argent public. Obéissant aux règles élémentaires de la mécanique des fluides, il se transvase de la poche des travailleurs qui ont engrangé des richesses, vers le portefeuille des nantis de ce monde, via l'Etat vampire, sous couvert de justice sociale. Qui dit mieux ?

Bien sûr l'Etat, sous cette forme, doit être jugé. Il est évident qu'il est corrompu. L'adage « tous pourris » est vrai : chacun dans ce système y trouve grassement son compte, y compris les femmes de ménage de l'Elysée. Etre dans la sphère du pouvoir paye bien, même à un petit échelon. Nous devons restaurer une politique vertueuse. Et l'exemple doit venir d'en haut. Si une révolution s'avère nécessaire il faudra la faire et si des têtes doivent être tranchées il faudra le faire, des gens comme Cahuzac par exemple, qui pue le fumier de la

campagne, ou comme De Rugy qui mande des langoustes à tous les repas payées par le contribuable. Ce n'est plus une démocratie c'est une voyoucratie. Et Macron n'est pas en reste qui s'acoquine maintenant avec le paltoquet, lequel a reçu plus de quarante fois Bernard Tapie à l'Elysée, avant que celui-ci ne bénéficie d'une juridiction d'exception, un arbitrage d'Etat, qui lui a alloué quelques quatre-cent trois (oui, 403 !) millions d'euros.

Sarkozy n'avait rien de mieux à faire que recevoir Tapie ? De quoi parlaient-ils ? De Kadhafi ? Et Macron pourrait-il expliquer quelle est la nature de ses liens avec Bernard Tapie ? Le reçoit-il aussi à l'Elysée ? En cachette aussi ? Décidément voilà un homme à tout faire dans la République...droite et gauche confondues. Quels pouvoirs a cet homme ?

Et qui va payer les 403 millions d'euros à monsieur Tapie ?

3) Patrons d'entreprises subventionnées par l'Etat

Un distinguo parmi les entreprises privées :

Les entreprises privées, par définition, sont libres et doivent le rester. Elles font un peu ce qu'elles veulent, et doivent même pouvoir donner des stock-options, des bonus, des primes de Noël et autres joyeusetés à leurs actionnaires et dirigeants, à satiété, sous réserve toutefois :

- que l'Etat ne soit pas actionnaire de l'entreprise ni directement ni indirectement, par le biais d'une filiale par exemple.

- qu'il n'ait pas procédé à un plan de sauvetage, restructuration, renflouement, aide quelconque en vue de maintenir l'emploi ou l'entreprise à flots. C'est-à-dire qu'il n'ait pas injecté de l'argent public dans cette entreprise d'une façon ou d'une autre. On conviendra qu'il serait anormal que l'Etat se porte au secours d'une entreprise privée et que celle-ci distribue de l'argent à ses actionnaires sans que l'Etat y regarde de près. Le banquier lorsqu'il vous prête de l'argent il regarde ce que vous faites avec cet argent et si vous dérapez il ne tarde pas à vous remettre dans le droit chemin. Avec des pénalités bien sûr.

- Enfin que la gestion de l'entreprise ne mette pas en péril l'emploi. On ne peut pas verser des millions d'euros de stock-options à des dirigeants et licencier mille personnes en même temps. Un Etat civilisé ne peut pas permettre ça sans qu'il soit question de nationalisation ou de socialisation de l'économie qui doit rester libre, ouverte, mais morale.

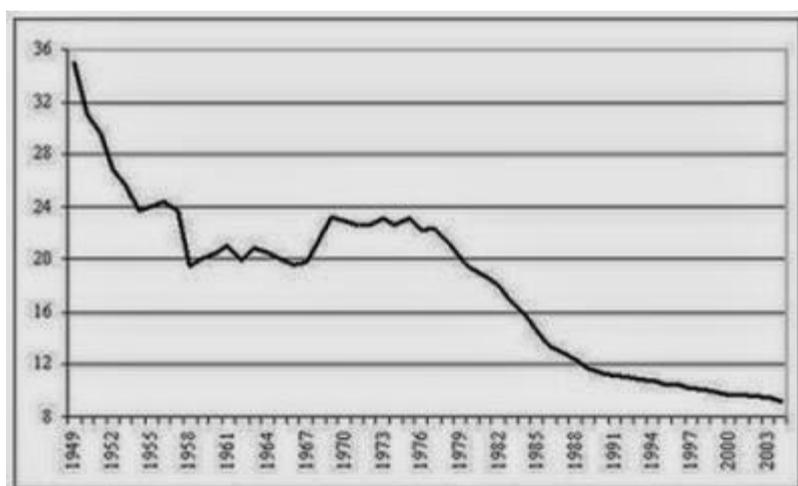
4) Politicians and unionists voyous, same fight.

Déjà en 2013 :

« vendredi 18 octobre 2013

Les syndicats corrompus, manipulateurs, politisés !? ... Il y en a assez !

Lundi, un ancien haut responsable des organisations patronales françaises, Denis Gautier-Sauvagnac, a avoué avoir secrètement financé les principales confédérations syndicales françaises à hauteur de dizaines de millions d'euros.



Le pourcentage de travailleurs syndiqués en France (1949-2004)

En 2020 seulement 8% des salariés sont syndiqués

L'ancien chef de la Fédération patronale de la Métallurgie a reconnu devant le juge que des retraits de 16,5 millions d'euros en liquide des caisses de l'Entraide professionnelle des industries et des métaux étaient destinés aux syndicats. Ces paiements se sont échelonnés entre 2000 et 2007.

L'affaire remonte aux luttes intestines au sein des couches supérieures de la bourgeoisie qui se préparait à mener des attaques contre les retraites sous le président Nicolas Sarkozy en 2007.

Déjà en 2004, le ministère des Finances étudiait les retraits illicites des comptes de la puissante Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) que dirigeait Gautier-

Sauvagnac. Ce dernier était considéré comme un rival de Laurence Parisot, dirigeante du Medef, et en désaccord avec Sarkozy sur certains dossiers. En 2007, Gautier-Sauvagnac a comparu pour "abus de confiance" et pour "travail dissimulé", pour avoir versé à des salariés de l'UIMM, en espèces, des compléments de rémunération. Arnaud Leenhardt, l'un de ses prédécesseurs à la tête de l'UIMM (1985-1999), a affirmé le 9 octobre que les bénéficiaires des enveloppes d'argent liquide étaient « les cinq syndicats représentatifs ...

Le syndicalisme est essentiel à la démocratie, mais force est de constater que, là encore, les "tauliers" du système ont été pervers en rendant les délégués intouchables. »

« Les syndicats français sont une véritable mafia qui se met de l'argent plein les poches sur le dos des contribuables.

Corruption, harcèlement, pressions, entente entre amis, trahison, tous les ingrédients mafieux sont au rendez-vous. »

Roger Lenglet et Jean-Luc Touly sont les auteurs du livre "Syndicats, corruption, dérives, trahisons"

Cela continue en 2020 :

« Opinion publique sur les syndicalistes corrompus ou non en France 2019

Publié par E. Moyou, 19 juin 2019

Cette statistique montre la proportion de Français pensant ou non que les syndicalistes étaient corrompus en 2019. Au total, 59 % des Français pensaient en effet que les défenseurs des intérêts des travailleurs étaient touchés par la corruption. »

II. L'URGENCE D'UN CHANGEMENT

1) **Un autre paradigme sociétal devient urgent.**

La France est la cinquième puissance économique du monde.

Notre pays-a-t-il les moyens et l'ambition de réduire, combattre, la misère sur son territoire ?

Oui, à l'unanimité.

La lutte contre la misère, dont le droit à la retraite fait partie, doit donc être financée par le budget de l'Etat et non par telle ou telle argutie de politicards corrompus et véreux, à la

solde de lobbying plus intéressés par la gestion, fort lucrative, des fonds de pensions que par le souci du pain quotidien pour le peuple.

2) La retraite est, doit être et rester une prestation sociale.

C'est-à-dire qu'elle doit s'adresser à ceux qui en ont besoin pour maintenir un niveau de vie au-dessus du seuil de pauvreté et non pour apporter un bonus supplémentaire aux hauts revenus ou aux plus fortunés. Entendons-nous bien : je ne dis pas qu'il faille niveler le niveau de vie de nos concitoyens vers le bas en ponctionnant les riches. Pas du tout. Les riches, et même les immensément riches, sont nécessaires, Utiles à la société à bien des égards. Non, cependant ils ne doivent pas bénéficier d'une prestation sociale dont la vocation n'est même pas de réduire les inégalités, après tout qu'il y ait des inégalités soit, mais de pallier aux aléas de la vie, dont l'âge en est un, et garantir un minimum de dignité à l'ensemble de nos concitoyens. Aucun français ne doit rester au bord de la route. Et cette simple exigence renvoie ipso facto aux calendes grecques leurs systèmes de points, d'âge pivot, de répartition, de durée de cotisations, qui ne sont que poudre aux yeux, arguties de politiques corrompus au service du grand capital, oui. Et bien que le grand capital soit nécessaire, lui aussi, il n'est nullement obligatoire qu'il se soit emparé de la destinée des peuples via des classes de dirigeants méprisables car vendus.

3) En pratique :

Le droit à la retraite doit être acté dans une Constitution Constituante comme un droit imprescriptible pour tous.

Il est acquis à 60 ans et un jour.

Il n'est pas obligatoire : chacun est libre de faire valoir ce droit, à l'âge qui lui convient.

La retraite est versée par l'Etat.

Pour faire valoir ce droit il faut posséder la nationalité française.

Les étrangers devront s'adresser à des caisses privées qui auront toute liberté pour proposer et fournir des prestations sociales.

Le montant de la retraite est indexé sur le SMIC net soit, en janvier 2020, 1219 € net pour une personne seule.

La retraite est exonérée définitivement de tout impôt, taxes, CSG, cotisations ou prélèvement obligatoire de quelque nature que ce soit, même à titre provisoire et exceptionnel.

Le montant de la retraite est augmenté dans un certain nombre de cas à proportion du handicap, de l'invalidité, de la dépendance, de l'affection invalidante. Ce sont les médecins

qui déterminent le taux de dépendance sur la base de critères nationaux. Les personnes seules bénéficient également d'un bonus.

Tous les régimes spéciaux, les caisses de retraite d'entreprises publiques ou privées, sont abolis. C'est l'Etat qui regroupe et gère ces avoirs dans une seule entité dénommée **La Caisse de Retraite Française**, et qui verse par le biais du Trésor public, les pensions sous un seul et unique régime.

Par définition la retraite est une prestation sociale destinée à garantir un niveau de vie minimum à tous et n'est pas un revenu supplémentaire permettant un niveau de vie largement au-dessus de la moyenne. En conséquence le versement de la retraite est subordonné à deux conditions :

- **une condition de patrimoine** : un seuil patrimonial est déterminé au-delà duquel la retraite n'a plus lieu d'être.
- **une condition de ressources** : dans le cas où le retraité perçoit des revenus quel qu'en soit l'origine, ceux-ci viennent en déduction de la pension de retraite.

Par exemple :

Une personne perçoit des revenus financiers à hauteur de 3240 € annuellement. Sa pension de retraite annuelle sera donc diminuée d'autant et sera non pas de 1219×12 € mais de $(1219 \times 12) - 3240 = 11\ 388$ €.

L'esprit de la Loi est qu'il s'agit d'une prestation sociale destinée aux plus faibles et non d'un revenu ayant vocation à pérenniser des niveaux de vie fastueux ... avec l'argent public.

Puisqu'il s'agit d'un système par répartition jusqu'à présent il n'y a aucune spoliation. Les cotisations déjà versées ne l'ont pas été sur un compte à points, personnel, mais sur un compte commun qui a alimenté les retraites en cours et n'avait pas vocation à alimenter les retraites futures.

Enfin rien n'interdit à une personne de cotiser à des fonds de pensions privés si elle souhaite des revenus plus élevés lorsqu'elle prendra sa retraite. C'est une question de choix, de calculs en fonction de la situation personnelle de chacun, de ses revenus pendant la période dite active.

Ce qui certain avec ces propositions c'est qu'il n'y aura plus aucune retraite inférieure à 1219 € nets mensuellement, acquise dès 60 ans et un jour, et qui n'interdira en rien la poursuite d'une activité professionnelle ou autre.

Mais il est anormal de verser des pensions de retraite à de hauts revenus ou à des personnes fortunées par ailleurs. C'est indécent. Ce n'est pas la vocation d'une prestation sociale. Le système de retraites actuels, y compris avec la réforme Macron, qui ne fait qu'en rajouter une couche, a détourné l'esprit originel de cette mesure sociale qui était destinée à faire reculer la pauvreté et garantir aux plus faibles un certain niveau de vie lorsqu'on était vieux et malade, incapable de travailler.

LE COURAGE D'AGIR

Un audit financier confirmera sans difficulté la viabilité financière d'un tel système. Les chiffres seront mis sur la table. Non, la France ne sera pas en faillite mais plus riche et la pauvreté reculera... Pour celle de l'assurance maladie un schéma similaire pourra être appliqué avec un remboursement à 100 % pour tous...les français.

Seuls les riches se plaindront de cette proposition. C'est-à-dire les cumulards. Les cumulards de deniers publics ou d'avantages en nature soutirés de la collecte de l'impôt. L'impôt n'est pas là pour être une source d'enrichissement personnel ou fournir des avantages en nature aux politiques ou aux nantis mais pour subvenir aux besoins du peuple. Et d'abord aux besoins élémentaires : manger, se déplacer, se soigner, se faire aider. La dépense publique doit être rigoureusement contrôlée et publiée au jour le jour. Les corrompus, même pour un seul repas au restaurant, doivent être jugés et condamnés, avec à la clef une condamnation à vie à l'inégibilité. Et bien sûr au remboursement d'avantages mal acquis jusqu'au dernier denier.

L'anathème public et un peu de prison en supplément ne leur feront pas de mal.

-----&&&&&-----